

08 déc 2023 -19:58

Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 8 décembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Marché public pour l'Administration générale des douanes et accises

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour l'Administration générale des douanes et accises.

Il s'agit de la fourniture et l'entretien d'un body scanner avec imagerie sur la base d'une transmission par rayons X. Le marché est placé via une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Conditions pour le fonds « Retour au travail »

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal exécutant des dispositions de la législation relative au fonds « Retour au travail ».

La loi modifiée relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités instaure un nouveau système de financement pour l'achat de services par des personnes en incapacité de travail par l'intermédiaire d'une intervention du fonds « Retour au travail ».

Le projet d'arrêté royal détermine :

- les modalités d'octroi que les titulaires doivent remplir afin de pouvoir prétendre à une intervention du fonds « Retour au travail »
- les services spécialisés adaptés, ainsi que les critères auxquels les prestataires de services agréés doivent satisfaire
- le mode de notification et le mode de paiement de la contribution par l'employeur

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Octroi de chèques-repas au personnel des services extérieurs de la Sûreté de l'État

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant l'octroi de chèques-repas au personnel des services extérieurs de la Sûreté de l'État (VSSE).

À partir du 1er janvier 2024, le personnel des services extérieurs de la Sûreté de l'État recevra des chèques-repas d'une valeur de 6 euros.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État à l'issue des négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Justice : régularisation de dossiers de dépenses

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la régularisation de quatre dossiers de dépenses du SPF Justice.

Compte tenu des avis de l'Inspection des finances et en vue de l'optimisation administrative, les quatre dossiers suivants sont assemblés pour constituer un dossier global unique qui sera soumis au Conseil des ministres :

- campagne d'information « Tous à bord »
- prolongation du contrat d'un chef de projet pour le projet « Jupiter »
- modifications au contrat DBFM pour le complexe pénitentiaire de Haren
- fourniture de la télédistribution à la maison de détention de Forest

Le Conseil des ministres a approuvé les prestations effectuées dans le cadre de ces dossiers. Le SPF Justice peut ainsi procéder au paiement des factures.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de quatre marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- le renouvellement des systèmes légers de réception vidéo des *Joint Terminal Attack Controllers* et du support y afférent via le *Belgian Military Supply Office*
- l'acquisition d'un système de simulation d'environnement aérien tactique via le *Belgian Military Supply Office*
- l'acquisition de plateformes motorisées info-valorisées avec système de mortier intégré pour les véhicules blindés Mepac
- l'acquisition de systèmes supplémentaires d'artillerie mobile de précision à longue portée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Transfert du projet crypto au Ministère de la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder et de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert du projet crypto – actuellement sous la responsabilité de l'Autorité nationale de sécurité (ANS) – au Ministère de la Défense.

Au lendemain des attentats perpétrés en 2016, le gouvernement belge a décidé que, pour des raisons de sécurité nationale, notre pays devait être en mesure de communiquer des informations classifiées de manière suffisamment sécurisée. Une telle communication ne peut se faire qu'en cryptant des informations à l'aide de dispositifs (tant logiciels que matériels) qui rendent ces informations illisibles pour ceux qui ne disposent pas des « clés » nécessaires.

Dans ce contexte, le projet crypto a vu le jour et sa gestion a jusqu'à présent été assurée par le secrétariat de l'ANS. Cependant, à la suite d'une modification de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité, aux certificats de sécurité et aux avis de sécurité adoptée début 2023, l'ANS sera intégrée à la Sûreté de l'État.

En conséquence, il a été décidé que le ministère de la Défense reprendrait le projet. Les engagements pris dans le contrat initial du projet seront respectés comme prévu.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche

Porte-parole (NL)

remy.esquiliche@diplobel.fed.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Renforcement de la Justice : moyens affectés à un guichet central pour les victimes

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'affectation de moyens issus de la provision interdépartementale pour la mise en place d'une infrastructure informatique pour un guichet central pour les victimes de terrorisme et de grandes catastrophes.

Le guichet central est le fruit d'une collaboration entre la cellule nationale des victimes du parquet fédéral et les services compétents des communautés. Cette coopération vise à offrir aux victimes d'un attentat terroriste ou d'une grande catastrophe et à leurs proches un point de contact central après la phase de crise, afin de les informer ou de les orienter au mieux.

En cas d'activation, la cellule nationale des victimes du parquet fédéral et les gouvernements des communautés délèguent le personnel nécessaire à l'opérationnalisation du guichet central. Le SPF Justice est responsable de l'infrastructure informatique.

Si l'incident dépasse les capacités du guichet central, il sera fait appel à une capacité d'accueil qui pourra être assurée par le centre d'appel du centre de crise. Pour ce faire, le parquet doit souscrire un abonnement auprès du centre de crise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Dispositions financières diverses

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions financières diverses réglant un certain nombre de matières qui sont de la compétence de la FSMA, de la BNB et de l'Agence de la dette.

L'avant-projet de loi portant des dispositions financières diverses prévoit :

- la modification du statut organique de la Banque nationale de Belgique afin qu'elle puisse être désignée comme membre du Comité de surveillance de Dexia Crédit Local (DCL)
- la modification de la loi relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers en vue de :
 - déterminer les compétences de contrôle de la FSMA dans un cadre spécifique pour des titrisations simples, transparentes et standardisées
 - modifier l'obligation de désignation d'un compliance officer agréé par la FSMA
- la modification de la loi relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances
- la modification de la loi relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires
- la modification de la loi portant création de l'Agence fédérale de la dette et suppression du Fonds des rentes afin d'autoriser l'Agence à aussi utiliser le numéro d'identification du Registre national des personnes physiques
- la modification de la loi relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement afin de d'offrir davantage de flexibilité sous le contrôle de la FSMA, notamment pour éviter tout conflit d'intérêt
- la modification de la loi relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés et la suppression de la publication de la note d'information sur le site Internet de la FSMA

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la
fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Obligation d'émettre des factures électroniques structurées - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Vincent van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi introduisant l'obligation d'émettre des factures électroniques structurées.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, modifie le Code de la taxe sur la valeur ajoutée en vue d'introduire une obligation quasi-généralisée d'émettre des factures électroniques structurées entre les assujettis.

Les avantages de la facturation électronique ne seront maximisés que lorsque l'établissement, l'envoi, la réception et le traitement d'une facture seront entièrement automatisés, c'est-à-dire lorsque l'on utilisera des factures électroniques structurées qui sont lisibles par une machine et permettent un traitement automatique et numérique par le destinataire

L'introduction d'une obligation d'émettre des factures électroniques structurées est un premier pas vers la modernisation, à plus long terme, de certains flux de données TVA entre assujettis et des assujettis vers le SPF Finances, en utilisant au maximum les technologies modernes qui permettent de numériser, d'automatiser et d'accélérer ces flux de données. Une campagne de communication est prévue par le SPF Finances autour de la future entrée en vigueur de la facturation électronique.

L'un des objectifs poursuivis est de fixer des accords clairs au niveau belge, dans les différents domaines de l'interopérabilité. L'avant-projet crée le cadre dans lequel ces accords seront concrétisés. C'est ainsi que seront créées les conditions qui permettront à la facturation électronique de percer pleinement.

L'avant-projet fournit le business case nécessaire au développement de solutions abordables : l'obligation légale crée un énorme marché pour la mise au point de solutions.

La Belgique plaide au sein de l'UE pour des règles ambitieuses en matière d'e-reporting et pour une entrée en vigueur rapide de ces règles.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi, en vue de sa présentation à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la
fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Catalogue des amendes pour les infractions en matière de transport par route

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation du catalogue des amendes en matière fédérale en ce qui concerne le transport par route.

L'arrêté royal du 16 juin 2019 relatif à la perception et à la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions en matière de transport par route prévoyait une adaptation structurelle du « catalogue des amendes », et notamment des amendes plus élevées pour certaines infractions à la réglementation en matière de tachygraphes.

Le Conseil d'État a annulé cet arrêté car il empiétait involontairement sur les compétences des régions. Le projet d'arrêté royal rétablit les adaptations et les amendes plus élevées apportées par l'AR du 16 juin 2019 par le biais d'un catalogue des amendes distinct qui concerne exclusivement les infractions en matière fédérale.

Projet d'arrêté royal relatif à la perception et à la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions concernant la lettre de voiture, le tachygraphe et les temps de conduite et de repos et modifiant les arrêtés royaux du 19 juillet 2000 relatif à la perception et à la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions en matière de transport par route et du 17 octobre 2016 relatif au tachygraphe et aux temps de conduite et de repos

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Modifications de la réglementation relative aux vérifications de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui apporte, dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité (ANS), diverses modifications à la réglementation en matière de vérifications de sécurité.

À la suite de la modification de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité adoptée en février 2023, la compétence de l'ANS en matière de vérifications de sécurité a été transférée à la Police fédérale. Les autres compétences de l'ANS comme les habilitations de sécurité et l'approbation des systèmes de transmission et de conservation d'informations classifiées, ainsi que la création, la gestion et la distribution de matériel cryptographique, seront transférées à la Sûreté de l'État, qui agira dès lors en qualité d'ANS dans notre pays.

Dans ce contexte, l'avant-projet de loi permet une révision approfondie de la réglementation relative aux vérifications de sécurité. Le but étant de tenir compte de plusieurs constats de la Cour des comptes et d'être en phase avec l'évolution de la réalité en Belgique en matière de protection.

Les modifications suivantes sont apportées :

- réécriture des dispositions de la loi de 1998 afin d'améliorer la cohérence et la lisibilité du texte
- généralisation de la délivrance des avis de sécurité et renvoi des modalités pratiques des demandes d'avis de sécurité ainsi que leur délivrance vers un arrêté royal
- insertion de la possibilité d'organiser un monitoring continu des vérifications de sécurité pendant toute la durée de validité de l'avis de sécurité, à condition que l'autorisation de l'intéressé n'ait pas été retirée
- insertion d'une solution provisoire en cas de problème de disponibilité des informations concernant une personne qui vit ou réside à l'étranger ou qui a vécu, a résidé ou voyagé à l'étranger au cours des cinq dernières années
- mise en place d'une plateforme numérique pour saisir et traiter les demandes individuelles, afin que l'officier de sécurité et le gestionnaire des avis de sécurité soient chargés de veiller à ce que le formulaire d'autorisation soit complet et à ce que les données d'identification de la personne soient correctes

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État, à l'Organe de contrôle de l'information policière, à l'Autorité de protection des données et au Comité I.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorpe
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruyssen
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Modification du code de conduite entre les banques et les PME

Sur proposition du ministre des PME David Clarinval et du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le code de conduite relatif aux informations financières délivrées par les banques aux PME.

La loi sur le financement des PME garantit la transparence des informations relatives aux crédits que les établissements bancaires fournissent aux PME. La loi instaure également un code de conduite, conclu entre le secteur bancaire et les organisations représentatives des PME, lequel fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans.

La deuxième évaluation a donné lieu à la modification du code de conduite. Le code adapté et signé par Febelfin, Unizo, l'UCM et le SNI contient les modifications suivantes :

- une obligation de renvoyer aux informations plus spécifiques qui figurent sur le site Internet dans les documents d'information (au lieu d'une référence à un site général) :
- concernant les instruments utiles pour améliorer l'accès au financement des entreprises et les possibilités d'obtenir des garanties publiques
- concernant les caractéristiques des principales garanties
- une obligation de mentionner des informations supplémentaires dans le résumé du document d'information :
 - mention des frais de renonciation dans la section des coûts habituels
 - explication complémentaire des cas dans lesquels l'indemnité de emploi est due
- quelques ajustements textuels mineurs au code de conduite

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

miet.deckers@vincent.minfin.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Fixation de la rétribution à la Police fédérale pour la délivrance des avis de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit, dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité (ANS), un règlement comportant d'une part la possibilité pour la Police fédérale de percevoir des rétributions pour les avis de sécurité qu'elle délivrera, et d'autre part, la clé de répartition des montants perçus par la Police fédérale et par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

La réforme de l'ANS prévoit notamment le transfert de ses compétences en matière de vérifications de sécurité à la Police fédérale.

Au niveau réglementaire, ce transfert nécessite une modification de l'arrêté royal du 8 mai 2018 fixant les montants des rétributions dues pour les habilitations de sécurité, pour les attestations de sécurité et les avis de sécurité délivrés par l'ANS et pour les attestations de sécurité délivrées par l'AFCN, ainsi que les clés de répartition visées dans la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal prévoit que le montant de la rétribution due à la Police fédérale s'élève à 30 euros pour la délivrance d'avis de sécurité. Ce montant est par ailleurs soumis au régime d'indexation.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles
et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Politique de sécurité intégrée au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi concernant la politique de sécurité intégrée et globale au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet prévoit que les gouverneurs exercent les compétences attribuées au profit du bourgmestre et du Collège de police en cas de problèmes de sécurité exceptionnels, aigus ou inattendus dépassant les limites de la zone de police locale. Dans ce cas, cette personne coordonne également l'autorité et la direction de la police locale.

Toutefois, il appartient au Roi de déterminer, par un arrêté délibéré en Conseil des ministres, à quels gouverneurs s'appliquera le nouveau pouvoir de commandement. Si cet arrêté n'est pas confirmé par la loi après quatre mois, il ne sera plus en vigueur.

En outre, l'avant-projet prévoit que le gouverneur, s'il fait usage de ce pouvoir de commandement, doit faire rapport dans les plus brefs délais à la ministre de l'Intérieur et, s'il s'agit d'infractions pénales, également au ministre de la Justice.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, la fonction de gouverneur a cependant été supprimée par la sixième réforme de l'État. En conséquence, cette compétence est exercée à Bruxelles par le ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux pour réaliser une politique de sécurité intégrée et globale au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselink
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Projet d'amendement concernant la certification des comptes annuels de la sécurité sociale

Sur proposition du ministre de la Sécurité sociale Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'amendement concernant la certification des comptes annuels des Institutions publiques de sécurité sociale.

Cet amendement vise à insérer un article dans le projet de loi portant des dispositions diverses en matière sociale, soumis à la Chambre le 16 novembre 2023. L'article à insérer entend donner plus de temps à la phase contradictoire de la certification des comptes des IPSS par la Cour des comptes, afin que les parties impliquées (administrations, organes de gestion, Cour des comptes) disposent du temps nécessaire pour comprendre et répondre aux questions réciproques.

Le projet d'amendement a été transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à Conseil des ministres du 8 décembre 2023

Debt-for-climate swap entre la Belgique et le Mozambique

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une proposition de *debt-for-climate swap* entre la Belgique et le Mozambique.

La ministre du Commerce extérieur et le ministre des Finances sont autorisés, en vertu de la loi du 3 juin 1964, à annuler un encours de dette en faveur des pays en développement les plus pauvres. La ministre de la Coopération au développement est compétente pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement.

Sur la base des compétences de ces trois ministres, il a été demandé au poste diplomatique de Maputo, au Mozambique, d'examiner la possibilité d'un *debt-for-climate swap* entre la Belgique et le Mozambique. L'objectif étant d'annuler une partie de l'encours de la dette souveraine entre la Belgique et le Mozambique, à condition que le Mozambique finance des projets de lutte contre le changement climatique pour une valeur équivalente en monnaie locale, lesquels seront mis en œuvre par l'agence belge Enabel. Cette condition repose sur un certain nombre de principes tels que l'investissement dans des projets autour du changement climatique qui sont complémentaires aux interventions climatiques de l'actuel programme de coopération bilatérale 2023-2028 entre la Belgique et le Mozambique.

Dans ce contexte, le *debt-for-climate swap* entre la Belgique et le Mozambique a été approuvé pour une période de 66 mois (du 15 décembre 2023 au 30 juin 2029) et pour un montant total de 2.423.317,34 euros.

Par ailleurs, le programme de coopération bilatérale entre la Belgique et le Mozambique 2023-2028 a été prolongé jusqu'au 30 juin 2029.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance de Flandre orientale

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance de Flandre orientale.

En modifiant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance de Flandre orientale, le projet d'arrêté royal vise une spécification plus poussée et rend la division de Gand exclusivement compétente, en matière correctionnelle, pour :

- l'environnement
- l'urbanisme
- le bien-être animal

La centralisation de la division de Gand se traduira par un traitement accéléré et plus qualitatif des affaires.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be